

INFOS PRATIQUES

Mairie

Hôtel de ville
1, place de la République
31560 SAINT-LÉON
☎ 05 61 81 92 03 – Fax : 05 61 81 77 41
@: mairiedesaint-leon@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi –
Vendredi :
8h – 12h / 14h – 16h30
Samedi : sur RDV

Agence postale Communale

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 8h – 12h

Groupe scolaire de Rouaix

Directrice : Mme DUCLOS

☎ 05 61 81 56 27

Cantine scolaire :

☎ 05 61 81 92 00

COLAURSUD

• Site du Moulin

Chemin du Gril
Développement économique et touristique
☎ 05 34 66 61 97

• Site de Nailloux

Rue de la république
(au dessus du bureau de Poste)
Service solidarité, Aide à domicile, Enfance
et Jeunesse
☎ 05 62 71 96 95

Déchetterie

Horaires d'ouverture

Mardi – Mercredi – Vendredi – Samedi
9h – 12h30 et 14h – 18h

☎ 05 62 18 31 22

CLSH et ALAE

CoLaurSud :

☎ 05 62 71 96 95

Saint-Léon :

☎ 05 61 27 72 88

Assistantes maternelles

BEGHIN Nathalie	05 61 27 74 97
BELINGUIER Marie-Claude	05 61 27 78 67
EBERHARD Martine	05 34 66 06 24
MAINGUET Valérie	05 81 97 11 76
METOIS Christelle	06 07 18 16 55
MONSERAT Carine	06 32 24 63 04
PISANO Rose Marie	05 34 66 32 39
ROMA Martine	05 61 81 93 03
SAFFON Josiane	05 62 71 07 04
ZAMAI Priscilla	06 99 71 84 53

Permanences PMI

- PMI Castanet Tolosan
68 Av Lauragais
31320 CASTANET
☎ 05 62 71 91 80
Tous les jours de 9h à 17h
- PMI Montgiscard
Place de l'église
31450 MONTGISCARD
☎ 05 61 81 90 10
Tous les lundi matin

Puéricultrice

- **Secteur Saint-Léon :**
Mme DUGUEPEROU
(Montgiscard)
- **Secteur Nailloux :**
Mme SCHIAVO
(Villefranche de Lauragais)

Pharmacie de garde

Un service « **RESOGARDES** » a été mis en place par le syndicat des pharmaciens de Haute Garonne, il vous suffit de composer le **3237** pour connaître la pharmacie de garde de votre secteur.

Point d'appui

Ce service est destiné aux demandeurs d'emploi, aux salariés, aux entreprises, aux étudiants/scolaire.

- Mairie (ancien locaux du SIECHA)
Rue de la république
31560 Nailloux
☎ 05 34 66 91 64

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 13h30 – 17h
Vendredi : 9h – 13h

Tous les derniers samedis du mois de 9h30 à 12h30



BM N°44

Sommaire :

Page 1: Edito

Page 2 : Présentation de la nouvelle équipe municipale

Page 3 : Vie de la commune

Page 9 : Le petit journal des associations

Page 16 : Comptes rendus du Conseil municipal

Page 34 : Dates à retenir

Directeur de la Publication
Jean-Claude Landet, Maire

Rédaction, maquette,
photos :
Commission
Communication

Madame, Monsieur, chers amis Saint-Léonnais,

Je tenais avec mes colistiers à vous remercier pour la confiance que vous venez de nous accorder lors des dernières élections municipales.

Nous ferons en sorte de la mériter et de travailler dans l'intérêt collectif.

Je vous fais un petit compte rendu des réalisations en cours ou à venir.

Les travaux d'assainissement dans le bourg de Saint-Léon sont enfin terminés, et j'espère qu'ils n'ont pas créé trop de désagréments pour les riverains. Nous attendons le résultat du contrôle technique pour vous adresser le courrier qui vous permettra de prévoir vos branchements au réseau.

Concernant l'école, nous avons la confirmation de l'Inspecteur d'Académie de l'ouverture d'une classe supplémentaire. 174 enfants sont inscrits à ce jour, répartis sur sept classes. Tous les moyens sont d'ores et déjà mis en place pour assurer une bonne rentrée scolaire en septembre.

Un accent est porté tout particulièrement sur la communication. Comme vous pourrez le constater nous avons repensé la mise en page du bulletin municipal pour vous en faciliter sa lecture.

Comme prévu, avec les services de l'ATD, nous travaillons sur le site internet de la commune de Saint-Léon qui permettra de vous apporter un maximum d'informations sur la vie de votre village.

Néanmoins, et pour les familles qui ne bénéficient pas d'internet, nous proposons de continuer de vous adresser avec le bulletin municipal les comptes rendus des réunions du conseil municipal.

D'autres projets sont à l'étude et tout particulièrement un atelier municipal pour apporter un meilleur confort à nos employés communaux. Son implantation se fera sur le terrain mitoyen à la mairie que nous venons d'acquérir.

Le columbarium est enfin posé au cimetière de Saint-Léon, avec possibilité d'extension si nécessaire.

Le budget municipal a été voté par la majorité municipale, avec le maintien des taux d'imposition, et ce malgré les restrictions budgétaires des services de l'état qui ne nous assure plus les mêmes dotations que les années précédentes.

Soyez assurés de notre entier dévouement au service de tous pour le bien vivre ensemble.

Je vous souhaite de passer de bonnes vacances et de nous retrouver dans la mesure du possible pour les fêtes de Saint-Léon et Caussidières.

Le Maire,
Jean-Claude LANDET

Le Maire



Jean-Claude LANDET
Préside toutes les commissions

Les Adjoints



Magalie ESCACH
1^{er} Adjoint au Maire
*Finances, vie scolaire et vie périscolaire
Appel d'offre*



Pierre POUNT-BISET
2^{ème} Adjoint au Maire
*Urbanisme, aménagement du territoire,
voirie et réseaux*



Andrée PEZ
3^{ème} Adjoint au Maire
*Finances, vie scolaire et vie périscolaire
Communication et vie associative
Appel d'offre*



Gérard CAZAUX
4^{ème} Adjoint au Maire
*Travaux, construction et entretien des
bâtiments communaux et agriculture*

Les conseillers municipaux



Stéphane ANTONIO
*Finances, vie scolaire et vie périscolaire
Urbanisme, aménagement du territoire,
voirie et réseaux*



Sabrina AYOUB
*Appel d'offre
CCAS*



David COLOMBIES
*Travaux, construction et entretien des
bâtiments communaux et agriculture
CCAS*



Jean-Jacques DERS
*Travaux, construction et entretien
des bâtiments communaux et
agriculture*



Nelly MARRASSÉ
*Finances, vie scolaire et vie périscolaire
Urbanisme, aménagement du territoire,
voirie et réseaux
Communication et vie associative
CCAS*



Barbara MORIN
*Urbanisme, aménagement du territoire,
voirie et réseaux
Communication et vie associative
Appel d'offre (suppléante)*



Malika TAHAR
*Travaux, construction et entretien des
bâtiments communaux et agriculture
Communication et vie associative*

L'opposition



Françoise CASES
*Communication et vie associative
CCAS*



Michel GONCALVES
*Urbanisme, aménagement du territoire, voirie
et réseaux
Travaux, construction et entretien des
bâtiments communaux et agriculture
Appel d'offre (suppléant)*



Christian MAZAS
*Finances, vie scolaire et vie périscolaire
Appel d'offre*

➤ RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE



Depuis l'inauguration en février dernier du 3^{ème} site du RAM de Co.Laur.Sud à St Léon, les matinées d'accueil ont lieu tous les lundis des semaines impaires.

Les animatrices, Sophie et Stéphanie accueillent à chaque séance six assistantes maternelles accompagnées de 15 enfants.

Ponctuellement, quelques assistantes maternelles de Nailloux viennent partager ces rencontres ludiques.

Après un temps de jeu libre et un rassemblement autour de comptines et de jeux de doigts, différents ateliers d'éveil sont proposés en fonction de l'âge des enfants. Un temps de lecture d'albums est proposé par Dominique, la bénévole de l'association Lire et faire lire, partenaire du RAM depuis 2012.

Pendant les premières séances, les enfants ont pris plaisir à peindre de grandes fresques pour décorer et personnaliser le local, déjà très bien aménagé par la mairie de St Léon.

Le 16 juin, un projet passerelle a été organisé, conjointement avec les crèches, l'équipe de l'ALAE et le personnel de l'école, pour accompagner les futurs petits écoliers à la découverte de leur future école maternelle. A la fin de cette matinée de visite et de jeux, les 13 enfants étaient ravis de partager un repas à la cantine avec les petites sections.

Après une pause estivale, les matinées d'accueil reprendront dès le lundi 8 septembre avec l'accueil de nouveaux bébés.

Le RAM de Co.Laur.Sud est un service ressources gratuit pour les assistantes maternelles et pour les parents en recherche d'un mode d'accueil.

Il est cofinancé par la CAF, la MSA et le Conseil Général. Il travaille en partenariat avec les services de PMI.

Sophie AUBERT IUGOVICH
Tél : 06.69.69.55.26

➤ **COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE**

Le 11 novembre 2014 sera célébrée la commémoration de la guerre 1914-1918

A cette occasion, la mairie de Saint Léon en association avec les enfants de l'école encadrés par l'équipe enseignante, a décidé de rendre hommage à ses enfants morts pour la France.

Cet hommage leur sera rendu au cours d'une cérémonie mais également à travers une exposition qui évoquera cette période par le biais d'objets, lettres, cartes ...

Nous faisons appel à ceux et celles qui possèdent un souvenir (lettre, carte, arme ou autre), qui pourrait nous en conter l'histoire et souhaiterait le voir exposer.

Chacun de ces souvenirs sera répertorié avec le plus grand soin et vous sera restitué dans les meilleures conditions.

Vous pouvez contacter Mme PEZ ou Mme MARRASSÉ ainsi que Mme MARIO au secrétariat de la Mairie, qui vous fourniront tout renseignement utile, au 05 61 81 92 03.

➤ **DEPART A LA RETRAITE**

Marie Germaine Devaux vient de faire valoir ses droits à la retraite, près de 30 ans passés au service restauration de la cantine scolaire de Saint-Léon.

Elle prend son premier service le 18 septembre 1985 en remplacement de Germaine Lapalu, le remplacement durera jusqu'au 1^{er} avril 1988. A cette date, elle devient Agent de Service stagiaire à 20 heures/semaine, titulaire du poste un an plus tard, ce n'est que le 1^{er} avril 1992 qu'elle aura un poste à temps plein.

En effet, la population communale augmente et l'ouverture d'une classe maternelle demande une amplitude horaire plus élargie. Marie-Germaine aura vu passer plusieurs générations de jeunes enfants, quelques enseignants et sera toujours fidèle au poste pour préparer de bons petits plats pour les petits écoliers.

Travailleuse, soucieuse du travail bien fait, également bonne gestionnaire et économe dans ses choix, elle a su tenir les cordons de la bourse tout en réalisant des menus équilibrés et copieux pour le plaisir des petits et des grands.

Aujourd'hui une page se tourne, une nouvelle équipe va devoir se mettre en place. Pas facile de succéder à autant d'expérience mais je pense qu'elle a su transmettre son savoir pour permettre d'assurer une prestation de service restauration de qualité aux enfants de notre école publique.

Marie-Germaine, merci pour ta fidélité,

Bonne retraite ... que tu as bien méritée !

Jean Claude LANDET

➤ **ECOLE : ouverture d'une 3^{ème} classe de maternelle**

La commune, ayant les capacités financières, humaines et matérielles nécessaires pour accueillir une classe supplémentaire au sein du groupe scolaire communal, a soutenu et obtenu auprès de l'académie l'ouverture d'une nouvelle classe dès la rentrée prochaine.

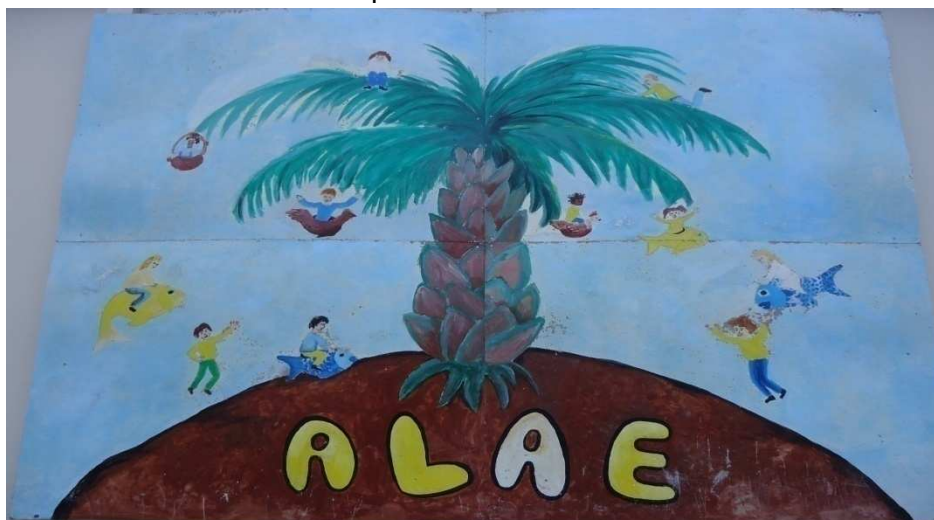
➤ **ALAE/CLSH**

Cette année, plusieurs projets ont été réalisés.

Le « PROJET DESSIN » a abouti à une fresque qui décore la salle du CLAE Maternelle :



Ainsi qu'une décoration extérieure sur panneau



- Le « PROJET JOURNAL » : chaque trimestre, un petit journal relatant la vie du CLAE est rédigé par les enfants et distribué aux parents ;
- Le « PROJET COMEDIE MUSICALE » a permis de réaliser un spectacle qui sera donné en représentation en fin d'année ;
- Le « PROJET ROLLER » est ouvert aux élémentaires mais également aux grandes sections

Tous ces projets ont été réalisés en concertation avec les enseignants, les enfants ainsi que le personnel communal avec qui nous avons également travaillé sur la composition des menus.

Quelques changements d'animateurs sont à prévoir pour la prochaine rentrée scolaire ...

Bonne vacances à tous et à très bientôt.

➤ **GROUPE SCOLAIRE DE ROUAIX**



La rentrée scolaire aura lieu le mardi 2 septembre 2014 à 9 heures ;

Les listes des classes et les listes de fournitures sont disponibles :

- affichées à l'école,
- disponibles en mairie.

Bonnes vacances à tous

Cathy DUCLOS, Directrice du Groupe Scolaire

➤ **TRAVAUX**

Les travaux du tout à l'égout sont terminés. Ainsi l'ensemble du bourg de Saint-Léon est assaini et relié aux 2 stations d'épurations.

➤ **RÉALISATION**

Après l'aménagement de l'allée centrale du cimetière de Saint-Léon, la mise du columbarium a débuté le 30 juin 2014.

➤ **STOP AUX INCIVILITÉS**

Il nous a été signalé, à maintes reprises, par des personnes de la commune ou des alentours que des incivilités sont régulièrement commises dans le cimetière communal de Saint-Léon.

Les familles des défunts qui se rendent sur leur caveau de famille ont la désagréable surprise de voir les fleurs ou plantes récemment déposées par leurs soins, déplacées ou pire DEROBÉES ... à la peine s'ajoute alors la douleur. Vous trouverez ci-dessous les mots d'indignation d'une personne victime de ces actes ...

« Lorsqu'un événement mauvais se passe, on dit trop souvent : c'est la faute de la société ! Oui, mais on oublie que dans la chaîne de la société, c'est chacun de nous qui en est un maillon et, en l'occurrence, c'est vous aussi qui êtes un de ces maillons, madame ou monsieur, qui, sans scrupule, allez dans les cimetières voler sur les tombes. Voulez-vous fleurir gratuitement votre maison ou faites-vous commerce de tous ces plants de fleurs ?

Ayez le courage d'aller voler la société des vivants, au grand jour, car vous glisser dans les cimetières en catimini et voler les morts est un acte bien mesquin ! et pour les familles des défunts, cela fait mal, très mal, mais peut-être n'avez-vous aucune conscience et que si, par hasard vous lisez ces quelques lignes vous serez encore plus content(e) de vous ... dans ce cas ... ainsi soit-il... »

➤ **LUTTE contre les cambriolages et les vols**

Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage :

APPELEZ le 17 ou le 112

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes :

- **Protégez votre domicile**
 - par un système de fermeture fiable,
 - soyez attentifs à vos clefs,
 - soyez vigilants sur les accès à votre domicile,
 - avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité,
 - ne laissez pas des objets de valeur en évidence.
- **En cas d'absence**
 - ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences,
 - donnez l'impression que votre domicile est habité,
 - faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique,
 - signalez votre absence à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité Vacances »,
- **Si vous êtes victime d'un cambriolage**
 - prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat ou la brigade de gendarmerie,
 - protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquête,
 - déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité),
 - faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Pour en savoir plus : www.interieur.gouv.fr

- **Vous êtes victimes d'un vol de téléphone portable**

Les téléphones portables de nouvelle technologie sont une cible de choix pour les voleurs en tout genre : facile à écouler, ils sont aussi relativement faciles à dérober :

- déclarez à votre opérateur téléphonique le vol afin de désactiver votre ligne,
- déposez plainte immédiatement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie,
- fournissez, lors du dépôt de plainte, le numéro d'identification de votre mobile (numéro IMEI). Le service de police ou de gendarmerie transmettra les données à votre opérateur qui bloquera l'utilisation du téléphone.

Avec ce nouveau dispositif, bloquer son mobile rendra le vol de téléphone inutile

www.mobilevole-mobilebloque.fr

➤ **LES BRUITS DE VOISINAGE**

Nous vous rappelons ci-dessous la ***réglementation préfectorale relative aux bruits de voisinage***, notamment l'article 5/ :

... » les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que :

**** les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,***

**** les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,***

**** les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.***

**LE FORUM DES ASSOCIATIONS AURA LIEU LE
SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2014**

➤ **COMITE DES FETES DE SAINT-LEON**

- Vendredi 25 juillet
20 h 00 – Paëlla organisée par le Comité des Fêtes suivi de l'orchestre « ACROPOLE »
- Samedi 26 juillet
20 h 00 – Jambon braisé/Truffade organisé par le Comité des Fêtes suivi de la disco mobile « FUTURIA »
- Dimanche 27 juillet
11 h 00 – Messe et dépôt de Gerbe au Monument aux Morts
12 h 00 – apéritif offert par la Municipalité
12 h 30/ 18 h – Grillades organisées par le Comité des Fêtes
14 h 00 – Concours de Pétanque en triplette formée organisé par le Comité des Fêtes (au boulodrome)
22 h 00 – Bal avec l'orchestre « ETINCELLE »
- Lundi 28 juillet
14 h 00 – Concours de pétanque en doublette à la mêlée organisé par le Comité des Fêtes (boulodrome)
22 h 00 – Feu d'artifice suivi de l'orchestre « SOLENZARA »

Fête foraine durant ces 4 jours, venez nombreux.

Le Bureau.

➤ **COMITE DES FETES DE CAUSSIDIÈRES**

- Samedi 23 août
21 h – Concours de belote
- Dimanche 24 août
11h – Messe suivie du dépôt de gerbe au Monument aux Morts
12 h – Apéritif offert par la Municipalité
14 h 30 – Concours de pétanque en triplette formée
20 h – Paëlla, organisée par le Comité des Fêtes
22 h – Soirée dansante avec la disco mobile « FOREVER », programme adapté à tout public
- Lundi 25 août
14 h 30 – Concours de pétanque en doublette à la mêlée
20 h 00 – Traditionnelle « Mounjétado »
23 h 00 – Feu d'artifice suivi du bal avec l'orchestre « ELIXIR » & Bataille de confettis

A bientôt, le Bureau



Lezard martiaux St Léon



C'est avec un petit pincement au cœur que la section Taekwondo du club Lézard Martiaux clôture cette année 2013-2014. Jean Michel VETTESE prend sa retraite sportive après avoir entraîné enfants, jeunes et adultes pendant 3 ans chez nous. Et nous le remercions du fond du cœur pour ces années de collaboration.

La participation aux compétitions fut positive cette année avec la coupe Eric Ly d'Escalquens (réservé aux débutants) avec Vincent et Leyla médaillés puis L'open du Lauragais de Villefranche des 24 et 25 Mai fut un beau succès avec, Julie argent et Fares bronze ainsi que la participation de Safa en technique et aussi les adultes avec Damien: or et Stephane :bronze en technique et en équipe une participation pour le combat.

Un week end de partage pour nos adhérents à été organisé en montagne le 17et 18 Mai avec diverses activités, un bon moment de convivialité pour tous.

La Nuit du Shaolin fut très apprécié (lien vidéo tkd) : 1ère partie démo Tkd Ctt / Shaolin 2014
Lien vidéo pour le Sonmudo : Sonmudo au Shaolin 2014

Le passage de grade Taekwondo de juin se fera en collaboration avec le club d'Escalquens et le club Shaolin de Balma au foyer de St Léon le 28 juin et finira avec L'Assemblée générale et un repas commun.

Tout au long de cette année, divers stages en technique ou self défense ont été proposé à nos adhérents.

Encore une fois la section Sonmudo a fonctionné à plein régime. Plusieurs stages ont été l'occasion pour les plus motivés de rencontrer d'autres pratiquants d'ici et d'ailleurs. Lors du dernier en date des 7, 8 et 9 juin les participants ont pu faire l'expérience de goûter aux bienfaits associés du Sonmudo et de l'air marin sur la plage de La Londe les Maures !

Nous remercions tous les bénévoles de nous accompagner dans les diverses manifestations sans qui cela ne serait possible.

Nous vous attendons amateurs, connaisseurs ou simple curieux dès la semaine du 8 septembre au Dojang, rue de la bascule. Nous vous souhaitons un bel été à tous.



Contact : Dominique 06 70 70 66 98

L'école de musique de Saint Léon

Une expérience de plus de 50 ans

Affiliée à la Fédération des sociétés musicales de Haute Garonne, l'association est animée par Monsieur Roques et Maël Proudoum.



De l'éveil musical à partir de 4 ans pour sensibiliser à la musique et au chant, manipuler les instruments, s'initier aux différents sons et s'initier de manière ludique au solfège.

Le choix d'un instrument dès 7 ans en cours collectifs ou individuels. Les adultes débutants ou initiés sont aussi les bienvenus dans l'ensemble des activités de l'association.

Le prêt d'instrument est possible et les cours de solfège sont gratuits.

Un orchestre et des concerts. L'association organise de nombreux petits événements conviviaux qui contribuent à l'animation de notre village : cérémonies commémoratives, messes solennelles, apéritifs dansants dans les fêtes locales de Saint Léon et Caussidières, concert de Noël, exposition d'instruments anciens au cours de la journée des associations, ...

Pour célébrer la fête de la musique, des concerts sont organisés pendant toute la troisième semaine de juin. On peut y découvrir le "Quatuor saxo", le "Sax quartet" et le "Quatuor clarinette" ainsi que des auditions de piano, guitare, harmonica, accordéon, mandoline et pour finir le concert harmonie de l'école de musique.

Un examen de fin d'année est organisé en commun avec les écoles du Vernet et de Saubens.

Pour la première année, 6 élèves vont passer l'examen de carillon du conservatoire de Pamiers. Après avoir découvert le carillon d'étude du conservatoire et celui de la cathédrale de Pamiers dans le courant du mois d'avril, ils se sont entraînés sur le marimba de l'école de musique de Saint Léon. Ils se sont retrouvés une dernière fois avant l'examen devant le clavier du grand carillon de Pamiers pour répéter leurs morceaux.



Les cours ont lieu les mercredis de 13H30 à 20H00 et les samedis de 7H30 à 14H00.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Monsieur René Roques au 05 61 08 50 99 ou 06 62 91 75 64

Inscriptions le 6 Septembre 2014 de 14h à 17 h à l'école de de musique

Reprise des cours le 1 octobre 2014



Passion Trail Lauragais

La saison 2013-2014 est terminée. Tout au long de l'année, Passion Trail Lauragais a organisé des sorties dominicales dans le secteur Sud Toulousain (Saint-Léon, Montgiscard, Noueilles, Venerque, Clermont le Fort, Auragne, Mauvaisin, Daujas, Caussidières, Nailloux et Montgeard).

Au printemps, après l'entraînement hivernal, l'association a participé à quelques courses locales et présente un beau bilan sportif. Il est temps maintenant de préparer la rentrée 2014 !



Nous vous donnons rendez-vous
dimanche 07 septembre
pour la rentrée sportive

Contact : David 06 87 02 97 43

Association des Saint Léon de France 31

LES 15, 16, 17 MAI encore un bon moment partagé avec les St Léon de France autour du rassemblement.



En attendant le départ pour la CALIFORNIE qui aura lieu le 20 JUIN, le Rassemblement des Saint-Léon a eu lieu le 15, 16, 17 MAI en Corrèze. Ces SAINT LEONIDES ont été organisées par le Président de l'Association 24 en CORREZE ou il n'y a pas de Commune homonyme. Nous nous sommes donc retrouvés ST LEON 03, 24, 31, 47, vendredi 16 à LISSAC SUR COUZE, commune rurale d'une superficie de 1200 hectares. La configuration du sol est très accidentée, avec de grandes variations d'altitude. L'artisanat tient une place importante avec l'implantation de diverses petites entreprises et artisans. LISSAC s'est épanouie avec l'existence de son magnifique plan d'eau de 90 hectares sur lequel on peut pratiquer divers sports nautiques : voile, planche à voile, aviron, ski nautique. De nombreuses compétitions y sont organisées. Deux plages aménagées pour les baigneurs, chemin pédestre autour du lac, une base de VTT pour des randonnées.

Le Samedi 17 mai visite de TURENNE : Au carrefour du Lot et de la Corrèze, visite d'un des plus beaux Village de France TURENNE qui eut un destin peu ordinaire de son origine au IX siècle au XVIII siècle.

Dimanche 18 mai, en bas-Limousin, proche du Quercy et de l'Auvergne : COLLONGES LA ROUGE, entièrement bâti de grès rouge. Situé à 200 mètres d'altitude et bénéficiant d'un micro climat ce site était déjà habité à l'époque gallo-romaine.

COLLONGES LA ROUGE, surnommée la Cité aux Vingt Cinq Tours » est aujourd'hui le siège de l'association des « PLUS BEAUX VILLAGES DE France ».

Qui a vu ces deux joyaux : TURENNE et COLLONGES LA ROUGE y revient souvent pour la beauté des yeux et retour en arrière sur l'histoire.

Pour en savoir plus contacter Gisèle au 05.61.81.19.67.

A venir :

En mai 2015, le rassemblement se déroulera en Dordogne, nous espérons voir grossir nos rangs en accueillant les St Léon 33.

A la rentrée, nous proposerons à ceux qui souhaitent nous rejoindre une rencontre pour préparer les prochains rassemblements. A très bientôt, le Bureau.

Rencontres artistiques Parents / Bébés *le Bus des Mille et Une Couleurs*

*Arts Plastiques (installations visuelles, tactiles, sonores ... à explorer / Couleurs de peinture)
et Marionnettes ou Sons et Rythmes ou Voix et Chant ou Gestes dansés.*

Calendrier	
LES RV de St Léon, certains vendredis de 10h à 12h et de 15h à 17h	
12 septembre 2014 26 septembre 10 octobre 7 novembre 21 novembre 5 décembre 2014	couleurs de peinture/marionnettes couleurs de peinture/voix&chant couleurs de peinture/gestes dansés installation plastique/voix&chant installation plastique/marionnettes installation plastique/rythmes&sons
Renseignements par mail (ou téléphone). Association fermée du 26 juillet au 26 août. Réservations à partir du 1/09. (3 réservations possibles sur la période de septembre à décembre 2014)	Thème du 2ème semestre 2014: «Sept»

*S'approcher, s'asseoir, regarder de loin ou de près, écouter, toucher, voir, sentir, transformer, déplacer,
inventer, créer, s'amuser, s'endormir, gazouiller, oublier, s'étonner, jouer, s'ennuyer, se détendre, rêver...*

« Du temps à partager »

Renseignements & inscriptions
Tel 05 61 27 26 47 lundi au vendredi 11h-18h e-mail: 1001couleurs@wanadoo.fr
<http://asso.1001couleurs.free.fr>

Rencontres adultes/jeunes enfants (de la grossesse jusqu'à 2 ans)

*Les artistes de l'association créent un univers
que parents et bébés peuvent s'approprier, chacun à sa façon,
en approchant, en regardant de loin, en écoutant, en touchant,
en sentant, en s'amusant, en transformant,
en donnant le sein ou le biberon, en s'endormant, en jouant,
en gazouillant, en créant, en déplaçant, en oubliant, en inventant,
en s'étonnant, en s'ennuyant, en se détendant, en rêvant...*
Ces différents univers artistiques privilégient les langages non-verbaux.

*Votre **inscription** par e-mail(ou téléphone)
vous assure la réservation de votre place pour la
matinée ou après-midi.
En cas d'imprévu, vous nous prévenez pour
que nous puissions proposer votre place à
une autre famille en attente. Merci !
A vos agendas !*

***Participation financière**
libre de 2 à 50 euros
par séance et par
famille, somme que vous
évaluez vous-mêmes en
fonction de vos revenus*

Pour ceux qui souhaiteraient juste
passer nous rencontrer,
merci de venir avant ou après,
le bus est fermé pendant la séance.

*le nombre de dates proposées dépendant du montant
des subventions obtenues,
nous pouvons être amenés à annuler certaines dates.

A bientôt,
pour tout plein
de couleurs !

*Association soutenue par
la CAF, l'ACSE, et le Conseil Général de la Haute Garonne, la Région Midi-Pyrénées,
la ville de Toulouse, la Fondation SNCF, la commune de St Léon, et par des dons.
Pour l'aménagement du bus, merci à la Fondation de France, la CAF, l'ACSE,
Et pour son stationnement, aux services techniques de la ville de Castanet.*

MILLE ET UNE COULEURS
Rencontres artistiques itinérantes
jeunes enfants et adultes



Reprise des cours le mercredi 10 septembre
mercredis 10 et 17 septembre cours
découverte gratuit

le mercredi de 9h15 à 10h15

gym douce (adaptée à tous, venir en chaussettes et avec sa serviette)
au Dojo à Saint-Léon (derrière le foyer rural)

le mercredi de 20h à 21h15

gym de renforcement (venir en baskets et avec sa bouteille d'eau)
au foyer rural de Saint-Léon



**LES COURS DE GYMNASTIQUE SONT ANIMES
PAR BRIGITTE ILS FAVORISENT L'AMELIORATION
VOTRE SANTE ET DE VOTRE CONDITION
PHYSIQUE AVEC DES ACTIVITES RESPIRATOIRES,
DU RENFORCEMENT MUSCULAIRE ET CARDIO,
DES EXERCICES FAVORISANT LA SOUPLESSE, LA
COORDINATION, L'ORIENTATION DANS L'ESPACE**

L'EQUILIBRE.



DANS LA BONNE HUMEUR

**Mais aussi favoriser l'épanouissement de chacun par la
pratique d'activités, par des échanges, des temps partagés.**

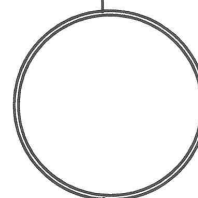
Cotisation annuelle 80€ accès aux 2 cours

Fournir une attestation d'assurance et un certificat médical

Pour toute information Sophie 06-12-39-27-55 Valérie 05.61.54.01.85

Brigitte gym.sante@free.fr

DETENTE ET BIEN ETRE
SAINT LEON



✓ Séance du 25/02/2014

L'an deux mille quatorze, le 25 février à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 18/02/2014

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 12/15

Monsieur le Maire : LANDET J-C,

Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice : PEZ A, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, COLLAO H, ESCACH M, BOULANGER J, CASES F, COMBELLE S, GONCALVES M, MAZAS C.

Pouvoirs : Mr DUBAC → Mme CASES

Mr POUNT BISET → Mme COLLAO H

Absent : Mme SIMON

Membres du CCAS présents à la séance : MARTY J, AUVITY D

Pouvoirs : Mr SANZ → Mme AUVITY

Absent : Mr AIT GUERBI

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Election du secrétaire de séance : Mme BOULANGER J

Pour – 8 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, GERS H, DERS JJ, COLLAO H, POUNT BISET P, ESCACH M

Abs – 2 voix : CASES F, DUBAC G

Mr le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu de la séance du 12/12/2013

Le compte rendu du 12/12/2013 est approuvé

1/ Budget du Centre Communal d'Action Sociale

a/ approbation du compte administratif 2013 :

Excédent de clôture = 17 418.11 €

Section de fonctionnement = 1 196.11 €

Section d'investissement = 16 222.00 €

Pour – 6 voix : BOULANGER J, CAZAUX G, COLLAO H, AUVITY D, MARTY J, SANZ A

Le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale est approuvé.

b/ approbation du compte de gestion 2013 :

Le compte de gestion 2013, dressé par Monsieur le Trésorier de Nailloux dégage les mêmes résultats que le compte administratif du CCAS, soit un excédent global de **17 418.11 €**

Pour – 8 voix : LANDET JC, BOULANGER J, CAZAUX G, COLLAO H, AUVITY D, MARTY J, SANS A, GONCALVES M

Le compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale est approuvé.

2/ Budget assainissement

a/ approbation du compte administratif 2013 :

Excédent de clôture = 55 698.52 €
Section de fonctionnement = 44 963.52 €
Section d'investissement = 10 735.27 €

Pour - 9 voix : PEZ A, CAZAUX G, GERS H, DERS JJ, COLLAO H, POUNT BISET P, ESCACH M, BOULANGER J, MAZAS CH

Abs – 4 voix : CASES F, DUBAC G, GONCALVES M, COMBELLES S

Le compte administratif du Budget Assainissement est approuvé.

b/ approbation du compte de gestion 2013 :

Le compte de gestion 2013, dressé par Monsieur le Trésorier de Nailloux dégage les mêmes résultats que le compte administratif du budget assainissement, soit un excédent global de **55 698.79 €**

Pour - 10 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, GERS H, DERS JJ, COLLAO H, POUNT BISET P, ESCACH M, BOULANGER J, MAZAS CH

Abs – 4 voix : CASES F, DUBAC F, GONCALVES M, COMBELLES S

Le compte de gestion du Budget Assainissement est approuvé.

3/ Budget communal

a/ approbation du compte administratif 2013 :

Excédent de clôture = 131 417.54 €
Section de fonctionnement = 228 590.29 €
Section d'investissement = - 97 172.75 €

Pour – 8 voix : PEZ A, CAZAUX G, GERS H, DERS JJ, COLLAO H, POUNT BISET P, ESCACH M, BOULANGER J

Abs - 5 voix : MAZAS CH, COMBELLES S, GONCALVES M, CASES F, DUBAC G

Le compte administratif du Budget Communal est approuvé.

b/ approbation du compte de gestion 2013 :

Le compte de gestion 2013, dressé par Monsieur le Trésorier de Nailloux dégage les mêmes résultats que le compte administratif du budget communal, soit un excédent global de **131 417.54 €**

Pour – 9 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, COLLAO H, POUNT BISET P, ESCACH M

Abs – 5 voix : CASES F, DUBAC G, COMBELLES S, GONCALVES M, MAZAS Ch.

Le compte de gestion du Budget Communal est approuvé

4/ Assainissement : essais et contrôles préalables à la réception des travaux

Le cabinet ARRAGON, maître d'œuvre des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur notre commune, a lancé une consultation pour les travaux d'essais et de contrôles préalables à la réception des réseaux d'assainissement.

Cette mission comprend les essais d'étanchéité des canalisations, des regards et des branchements, une inspection télévisée des réseaux, un nettoyage des réseaux et des contrôles de compactage.

ENTREPRISES	PRIX HT	Valeur technique	Délais	Appréciation générale
RESOLOGY	14 602.00	28/30	12/20	88/100
SARP	13 972.00	30/30	20/20	90/100
SME	16 546.00	25/30	0/20	67/100

Le maître d'œuvre préconise de retenir l'offre de la société SARP, jugée meilleure proposition tant financière que technique.

Pour – 11 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, GERS H, DERS JJ, COLLAO, POUNT BISET P, ESCACH M, BOULANGER J, MAZAS Ch, COMBELLES S.

Abs – 3 voix : CASES F, DUBAC G, CONCALVES M

Cette délibération est approuvée.

5/ Personnel communal

Suite à la diminution des horaires de travail de Madame MORGANA Muriel, il est proposé de soumettre au comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le passage à temps plein (35 h/heb) du poste de travail de Madame DEMAY Anne-Marie, actuellement employée dans notre collectivité en tant qu'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet (30 h/heb), et de modifier en ce sens le tableau des effectifs du personnel communal.

Pour – 14 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, COLLAO H, POUNT BISET P, ESCACH M, BOULANGER J, CASES F, DUBAC G, GONCALVES M, COMBELLES S, MAZAS CH.

Cette délibération est approuvée.

6/ Vente de terrain à Monsieur LOURME

A l'occasion de la vente de la propriété sise 5 rue du Fort (LAVIGUERIE Noëlie), le notaire chargé de la cession s'est aperçu que faisait partie de cette propriété, un garage construit sans autorisation d'urbanisme, rue des Jardins, sur une parcelle communale (délaisse de voirie).

Afin de régulariser cette situation, il convient que la commune cède aux héritiers (Mr & Mme LOURME) la parcelle communale concernée, soit 20 m2 environ, les frais de géomètre et de notaire étant supportés par la famille LOURME, au prix de 20 euros le m².

Pour – 12 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, COLLAO H, POUNT BISET P, ESCACH M, BOULANGER J, GONCALVES M, COMBELLES S, MAZAS CH

Abs – 2 voix : CASES F, DUBAC G.

Cette délibération est approuvée.

7/ Demande d'arrêté municipal permanent

La Société BOUYGUES Energie Service, agissant pour le compte du SDEHG sur la commune, dans le cadre de travaux de maintenance et entretien de l'éclairage public, demande un arrêté municipal permanent pour lui permettre d'intervenir plus rapidement (sans autorisation ponctuelle de voirie).

Pour – 9 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, COLLAO H, POUNT BISET P, ESCACH M, BOULANGER J.

Abs – 5 voix : CASES F, DUBAC G, GONCALVES M, COMBELLES S, MAZAS CH

Cette délibération est approuvée.

8/ Extension de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune de de Saint-Léon concernant l'extension de l'éclairage public au centre du bourg afin de sécuriser le passage piéton, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération :

- extension du réseau d'éclairage public aérien comprenant la confection d'une portée unique en câble 2x16 mm2 alu sur une longueur de 20 mètres avec implantation d'un poteau bois au niveau du passage piéton,
- fourniture et pose sur le poteau bois d'une lanterne routière équipée d'une source 100 watts SHP.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG) = 261.00 €
- part SDEHG = 987.00 €
- part communale = 508.00 €

Pour – 14 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, COLLAO H, POUNT BISET P, ESCACH M, BOULANGER J, CASES F, DUBAC G, GONCALVES M, COMBELLES S, MAZAS CH.

Cette délibération est approuvée.

9/ Relais d'Assistantes Maternelles

Suite à l'ouverture d'un R.A.M sur la commune, un projet de convention de mise à disposition des locaux situés au bas du Foyer Rural à la communauté de communes CO.LAUR.SUD a été élaboré. Il convient de mandater Monsieur le Maire pour signer cette convention.

Pour – 14 voix : LANDET JC, PEZ A, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, COLLAO H, POUNT BISET P, ESCACH M, BOULANGER J, CASES F, DUBAC G, GONCALVES M, COMBELLES S, MAZAS CH.

Cette délibération est approuvée.

10/ Questions diverses

a/ classe découverte :

Madame la Directrice du Groupe Scolaire, sollicite l'aide financière de la commune pour le paiement du transport (816.00 €) en classe verte, des 2 classes maternelles les 22 & 23 mai prochains, et l'autorisation pour 5 agents communaux de participer à cette sortie (Mme DEMAY Anne-Marie, Mme BROUSSE Gildas, Mme DEMAY Sylvie, Mme MARTIN Hélène, Mme MARIO Geneviève).

Le Conseil Municipal donne son accord aux demandes émises par Mme DUCLOS, Directrice du Groupe Scolaire.

b/ fossé exutoire Chemin de Petit Pradel :

Monsieur MARY Jean-Claude, domicilié lieu-dit « Petit Pradel » sur notre commune, demande la création d'un fossé en bordure du chemin communal, afin de pouvoir assurer le rejet et de déversement règlementaire des eaux usées traitées de son système d'assainissement autonome, suite au contrôle de celui-ci par le SMEA.

Cette demande a été transmise à la communauté de communes CO.LAUR.SUD qui a la compétence Voirie sur la commune.

c/ abattage d'un chêne lieu-dit L'Oratoire :

Monsieur TYRIAUX, propriétaire d'une parcelle lieu-dit « L'Oratoire », sollicite l'autorisation d'abattre un chêne sur le domaine public communal, afin de déplacer la ligne électrique qui passe à l'emplacement de sa future maison (lot 4).

Le Conseil Municipal donne son accord à la demande émise par Mr TYRIAUX.

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire de séance,



BOULANGER Jocelyne

Le Maire,



LANDET Jean-Claude

✓ Séance du 29/03/2014

L'an deux mille quatorze, le 29 mars à 10 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 25/3/2014

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 15 /15

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Landet Jean-Claude, Maire, qui déclare les membres du Conseil Municipal ci-dessous installés dans leurs fonctions, suite aux élections des conseillers municipaux du 23 mars 2014 :

Monsieur LANDET Jean-Claude

Madame ESCACH Magali

Monsieur POUNT-BISET Pierre

Madame PEZ Andrée

Monsieur CAZAUX Gilbert

Madame MARASSÉ Nelly

Monsieur ANTONIO Stéphane

Madame AYOUB Sabrina

Monsieur DERS Jean-Jacques

Madame TAHAR Malika

Monsieur COLOMBIES David

Madame MORIN Barbara

Monsieur MAZAS Christian

Madame CASES Françoise

Monsieur GONCALVES Michel

Il déclare également installés dans leurs fonctions de délégués communautaires auprès de la communauté de communes CO.LAUR.SUD, suite aux élections des conseillers communautaires du 23/03/2014 :

Monsieur LANDET Jean-Claude

Madame ESCACH Magali

Monsieur POUNT-BISET Pierre

Monsieur MAZAS Christian

L'assemblée ainsi réunie désigne Mr COLOMBIES David en qualité de secrétaire de séance.

1/ Election du Maire

1-1/ Présidence de l'assemblée :

Monsieur LANDET Jean-Claude, plus âgé des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents, et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1-2/ Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs : ESCACH Magali, MAZAS Christian

1-3/ Déroulement de chaque scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annulation. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leur enveloppe, les seconds avec leur bulletin, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

1-4/ Résultats du premier tour du scrutin :

a – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote : 0

b – Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c – Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 du code électoral) : 0

d – Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15

e – Majorité absolue : 8

<i>Nom et prénom des candidats</i>	<i>Suffrage en chiffre</i>	<i>Suffrage en lettre</i>
LANDET Jean-Claude	12	<i>douze</i>
MAZAS Christian	3	<i>trois</i>

1-5/ Proclamation de l'élection du maire :

Monsieur LANDET Jean-Claude a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2/ Détermination du nombre d'adjoints :

Monsieur le maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil a fixé à 4, le nombre des adjoints au maire de la commune.

3/ Election des adjoints au maire :

3-1/ Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire :

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art L.2122-4 et L.2122-2 du CGCT). Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 2 minutes, pour le dépôt auprès du maire, des listes de candidat aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 2 listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultat ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 1-2 et dans les conditions rappelées au 1-3.

3-2/ Résultats du premier tour de scrutin :

- a – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b – Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c – Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 du code électoral) : 0
- d – Nombre de suffrages exprimés : (b-c) : 15
- e – Majorité absolue : 8

Nombre de candidat placé en tête de liste	Suffrages en chiffre	Suffrages en lettres
ESCACH M POUNT BISET P PEZ A CAZAUX G	12	<i>douze</i>
ESCACH M CAZAUX G MARASSÉ N MAZAS Ch	3	<i>trois</i>

3-3/ Proclamation de l'élection des adjoints :

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par M. LANDET Jean-Claude

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation jointe :

- 1^{er} adjoint au maire : ESCACH Magali
- 2^{ème} adjoint au maire : POUNT BISET Pierre
- 3^{ème} adjoint au maire : PEZ Andrée
- 4^{ème} adjoint au maire : CAZAUX Gilbert

4/ Elections des délégués communaux :**a/ Délégués auprès du SIECHA :**

- 2 délégués titulaires : LANDET Jean-Claude – CAZAUX Gilbert
- 2 délégués suppléants : MORIN Barbara – COLOMBIES David

Pour – 12

Bulletins nuls – 3

b/ Délégués auprès du SIEH :

- 2 délégués titulaires : LANDET Jean-Claude – DERS Jean-Jacques

Pour – 12

Bulletins nuls – 3

c/ Délégués auprès du SCOT Lauragais :

- 1 délégué titulaire : LANDET Jean-Claude
- 1 délégué suppléant : POUNT-BISET Pierre

Pour – 12

Bulletins nuls – 3

e/ Délégués auprès du SITPA :

- 1 délégué titulaire : TAHAR Malika

Pour – 14

Bulletins nuls – 1

f/ Délégués auprès de la Chambre des Métiers :

- 1 délégué titulaire : PEZ Andrée

- 1 délégué suppléant : ANTONIO Stéphane

Pour – 12

Bulletins nuls – 3

g/ Délégués auprès de la Chambre de Commerce :

- 1 délégué titulaire : POUNT BISET Pierre

- 1 délégué suppléant : MARASSÉ Nelly

Pour – 12

Bulletins nuls – 3

h/ Délégués auprès de la Chambre d'Agriculture :

- 1 délégué titulaire : CAZAUX Gilbert

- 1 délégué suppléant : DERS Jean-Jacques

Pour – 12

Bulletins nuls – 3

5/ Election du conseil d'administration du C.C.A.S :

Président : Le Maire, LANDET Jean-Claude

Nombre de candidat placé en tête de liste	Suffrages en chiffre	Suffrages en lettres
AYOUB Sabrina COLOMBIES David MARASSÉ Nelly PEZ Andrée	12	Douze
CASES Françoise MAZAS Christian GONCALVES Michel	3	Trois

Représentants du Conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste : AYOUB Sabrina – COLOMBIES David – MARASSÉ Nelly – CASES Françoise

Représentants de la population proposés par le maire, liste soumise à l'approbation de l'UDAF : MARTY Josiane – SANZ Arsène – DEMAY Jacques – BOULANGER Jocelyne

6/ Election d'un élu en charge des questions de défense nationale :

L'élu en charge des questions de défense nationale aura vocation à devenir l'interlocuteur privilégié pour la défense, et sera destinataire d'une information régulière. Il sera en outre susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de traiter les questions relatives au recensement militaire.

Monsieur le Maire propose Mme ESCACH Magali

Pour – 13 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT-BISET P, MARASSÉ N, PEZ A, COLOMBIES D, AYOUB S, MAZAS Ch, CASES F, TAHAR M, DERS JJ, CAZAUX G, ANTONIO S

Abstentions – 2 voix : GONCALVES M, ESCACH M

Cette délibération est adoptée.

7/ Election d'un élu en charge de la sécurité routière :

L'élus correspondant sécurité routière, sera l'interlocuteur privilégié de la Préfecture et des acteurs concernés, membre d'un réseau de relais en charge de la sécurité routière au sein des collectivités de la Haute-Garonne, réseau animé par la Préfecture et l'Association des Maires de France.

Monsieur le Maire propose Mr ANTONIO Stéphane

Pour – 13 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT-BISET P, MARASSÉ N, PEZ A, COLOMBIES D, AYOUB S, MAZAS Ch, CASES F, TAHAR M, DERS JJ, CAZAUX G, ESCACH M

Abstentions – 2 voix : GONCALVES M, ANTONIO S

Cette délibération est adoptée.

La séance est ajournée et levée à 12h05

Le Secrétaire de séance,



COLOMBIES David

Le Maire,



LANDET Jean-Claude

L'an deux mille quatorze, le 14 avril à 18 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 07/04/2014

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 15 /15

LANDET J.C, ESCACH M, POUNT-BISET P, PEZ A, CAZAUXG, MARASSÉ N, ANTONION S, DERS JJ, TAHAR M, COLOMBIES D, MORIN B, CASES F, MAZAS Ch, GONCALVES M.

Mme AYOUB rejoint la séance à 18h10, après l'élection du secrétaire de séance et le vote de la question 1/.

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : MORIN Barbara

Pour – 10 voix : LANDET J.C, ESCACH M, POUNT-BISET P, PEZ A, CAZAUX G, MARASSÉ N, ANTONIO S, DERS JJ, TAHAR M, COLOMBIES D.

Abs - 3 voix : CASES F, MAZAS Ch, GONCALVES M.

Il soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu de la séance du 29/03/2014

Pour – 14 voix : LANDET J.C, ESCACH M, POUNT-BISET P, PEZ A, CAZAUX G, MARASSÉ N, ANTONIO S, DERS JJ, TAHAR M, COLOMBIES D, MORIN B, CASES F, MAZAS Ch, GONCALVES M.

Monsieur le Maire propose de mettre à l'ordre du jour en point 6/ : Acquisition de la parcelle B400 afin de pouvoir en délibérer ; en point 7/ Questions diverses ;

Pour – 11 voix : LANDET J.C, ESCACH M, POUNT-BISET P, PEZ A, CAZAUX G, MARASSÉ N, ANTONIO S, DERS JJ, TAHAR M, COLOMBIES D, MORIN B

Abs – 3 voix : CASES F, GONCALVES M, MAZAS Ch

1/ ELECTION DE 3 DELEGUES AUPRES DU SMEA :

Il appartient au conseil municipal d'élire au scrutin secret, à la majorité absolue, 3 délégués chargés de siéger à l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne.

Candidats	Suffrage en chiffres	Suffrage en lettres
LANDET Jean-Claude ESCACH Magali MORIN Barbara	12	Douze

Cette délibération est adoptée.

2/ FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Elles doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle, afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Elles peuvent avoir un caractère permanent et doivent être constituées dès le début du mandat du conseil municipal. Ce sont des organes de préparation des décisions soumis à l'approbation du conseil municipal, elles ne peuvent pas prendre de décisions. En l'absence de précision dans le règlement intérieur du conseil municipal, cette désignation doit être effectuée à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

1) Commission Finances, Vie Scolaire et Vie Périscolaire :

LANDET Jean-Claude
ANTONIO Stéphane
ESCACH Magali
MARASSÉ Nelly
PEZ Andrée
MAZAS Christian

Pour – 15 voix : LANDET J.C, ESCACH M, POUNT-BISET P, PEZ A, CAZAUXG, MARASSÉ N, ANTONIO S, DERS JJ, TAHAR M, COLOMBIES D, MORIN B, CASES F, MAZAS Ch, GONCALVES M, AYOUB S.

Cette délibération est adoptée.

2) **Commission Urbanisme, Aménagement du Territoire, Voirie & Réseaux :**

LANDET Jean-Claude
POUNT-BISET Pierre
ANTONIO Stéphane
MORIN Barbara
MARRASSÉ Nelly
GONCALVES Michel

Pour – 15 voix : LANDET J.C, ESCACH M, POUNT-BISET P, PEZ A, CAZAUXG, MARASSÉ N, ANTONIO S, DERS JJ, TAHAR M, COLOMBIES D, MORIN B, CASES F, MAZAS Ch, GONCALVES M, AYOUB S.

Cette délibération est adoptée.

3) **Commission Travaux, Construction & Entretien des Bâtiments Communaux et Agriculture :**

LANDET Jean-Claude
CAZAUX Gilbert
DERS Jean-Jacques
COLOMBIES David
TAHAR Malika
GONCALVES Michel

Pour – 15 voix : LANDET J.C, ESCACH M, POUNT-BISET P, PEZ A, CAZAUXG, MARASSÉ N, ANTONIO S, DERS JJ, TAHAR M, COLOMBIES D, MORIN B, CASES F, MAZAS Ch, GONCALVES M, AYOUB S.

Cette délibération est adoptée.

4) **Commission Communication et Vie Associative :**

LANDET Jean-Claude
PEZ Andrée
MARASSÉ Nelly
TAHAR Malika
MORIN Barbara
CASES Françoise

Pour – 15 voix : LANDET J.C, ESCACH M, POUNT-BISET P, PEZ A, CAZAUXG, MARASSÉ N, ANTONIO S, DERS JJ, TAHAR M, COLOMBIES D, MORIN B, CASES F, MAZAS Ch, GONCALVES M, AYOUB S.

Cette délibération est adoptée.

5) **Commissions Appel d'offre :**

LANDET Jean-Claude
Titulaires : ESCACH Magali – AYOUB Sabrina – MAZAS Christian
Suppléants : MORIN Barbara – PEZ Andrée – GONCALVES Michel

Pour – 15 voix : LANDET J.C, ESCACH M, POUNT-BISET P, PEZ A, CAZAUXG, MARASSÉ N, ANTONIO S, DERS JJ, TAHAR M, COLOMBIES D, MORIN B, CASES F, MAZAS Ch, GONCALVES M, AYOUB S.

Cette délibération est adoptée.

6) **Délégations des Adjointes au Maire :**

Les 4 adjointes au maire de la commune, reçoivent délégation pour le suivi des dossiers et la préparation des prises de décisions, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le maire, en matière de :

Mme ESCACH Magali - 1ère adjointe au Maire :

Personnel communal (suivi des carrières, formation, remplacement et congés)
Affaires scolaires (relation avec les parents et les enseignants)
Affaires périscolaires (ALAE, ALSH, Cantine scolaire)

Mr POUNT-BISET Pierre - 2^{ème} adjoint au Maire :

Urbanisme (relation avec les bureaux d'étude, préparation des documents d'urbanisme, contrôle des déclarations d'urbanisme)

Voirie et réseaux (entretien, circulation, signalisation)

Mme PEZ Andrée – 3^{ème} adjointe au Maire :

Affaires sociales (fonctionnement du CCAS communal)

Fêtes et cérémonies (organisation des fêtes locales et commémoratives)

Vie associative (relation avec les associations de la commune)

Mr CAZAUX Gilbert – 4^{ème} adjoint au Maire :

Travaux (suivi des travaux, réunions de chantier, préparation des marchés)

Agriculture (calamités agricoles, relation avec les agriculteurs et les organismes agricoles)

3/ REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL :

La rémunération des agents territoriaux comprend le traitement de base, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, la nouvelle bonification indiciaire lorsque l'emploi occupé comporte une responsabilité ou une technicité particulière, les différentes primes et indemnités et, le cas échéant les avantages maintenus au titre de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 : les primes et indemnités peuvent tenir compte des fonctions et des résultats professionnels des agents ainsi que de la performance collective des services.

Le décret du 17 juillet 1985 relatif à la rémunération des fonctionnaires de l'Etat et des fonctionnaires territoriaux précise que ces fonctionnaires sont régis par les mêmes dispositions en ce qui concerne les modalités de calcul du traitement, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement.

Il convient donc de renouveler la délibération du conseil municipal du 07/07/2008, instaurant pour la durée du mandat, le régime indemnitaire des agents de l'Etat et chargeant Monsieur le Maire de déterminer le montant individuel applicable à chaque agent, soit approximativement un demi-traitement brut en juin et un traitement brut en novembre.

Pour – 15 voix : LANDET J.C, ESCACH M, POUNT-BISET P, PEZ A, CAZAUXG, MARASSÉ N, ANTONIO S, DERS JJ, TAHAR M, COLOMBIES D, MORIN B, CASES F, MAZAS Ch, GONCALVES M, AYOUB S.

Cette délibération est adoptée.

4/ INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE :

Le conseil municipal doit délibérer sur le versement des indemnités de ses membres dans les trois mois qui suivent son installation. Cette délibération doit être accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux conseillers municipaux. Une seule délibération prise en début de mandat suffit, dans la mesure où elle présente les éléments suivants :

- elle indique seulement la fonction,
- elle fixe en pourcentage de l'indice 1015 le montant des indemnités votées ainsi que le barème correspondant,
- elle mentionne l'inscription des crédits nécessaires au budget.

Le conseil municipal décide de fixer l'indemnité de fonction du maire, au taux maximal de 43 % de l'indice 1015 (strates des communes de 1 000 à 3 499 habitants).

Pour – 13 voix : LANDET J.C, ESCACH M, POUNT-BISET P, PEZ A, CAZAUXG, MARASSÉ N, ANTONIO S, DERS JJ, TAHAR M, COLOMBIES D, MORIN B, MAZAS Ch, AYOUB S.

Abs – 2 voix : CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

5/ INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE :

Comme pour le Maire, les indemnités de fonction d'adjoints au maire sont déterminées en appliquant à l'indice 1015, le barème défini à l'article L 2123-24 du CGCT, soit pour notre commune dans la limite du taux de 16.5 % de l'indice 1015.

Monsieur le Maire propose de fixer à 12,375 % de l'indice brut 1015, l'indemnité de fonction versée aux 4 adjoints au maire pour la durée de son mandat.

Pour – 12 voix : LANDET J.C, ESCACH M, POUNT-BISET P, PEZ A, CAZAUXG, MARASSÉ N, ANTONIO S, DERS JJ, TAHAR M, COLOMBIES D, MORIN B, AYOUB S.

Abs – 3 voix : CASES F, MAZAS Ch, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

6/ ACQUISITION DE LA PARCELLE B 400 :

Le conseil municipal de Saint-Léon a délibéré en date du 11/04/2013 afin d'acquérir de la succession GASTON, la parcelle B 400, d'une superficie de 3 455 m². L'esquisse cadastrale a été réalisée par le géomètre, mais le notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente demande une délibération du conseil municipal, postérieure à l'avis du domaine en date du 9/09/2013.

Il convient donc de délibérer à nouveau sur cette acquisition prévue au budget communal dans les restes à réaliser 2013, tant en dépense qu'en recette (103 000 euros)

Pour – 13 voix : LANDET J.C, ESCACH M, POUNT-BISET P, PEZ A, CAZAUXG, MARASSÉ N, ANTONIO S, DERS JJ, TAHAR M, COLOMBIES D, MORIN B, AYOUB S, MAZAS Ch

Abs – 2 voix : CASES F, GONCALVES M.

Cette délibération est adoptée.

7/ QUESTIONS DIVERSES :

Mr MAZAS → Demande à Mr le Maire pourquoi les tranches conditionnelles d'assainissement ont été réalisées alors qu'elles ne faisaient pas partie de la délibération prise en Conseil Municipal et comment elles seront financées ?

Mr le Maire → Propose d'éclaircir cette question lors du prochain conseil municipal et de fournir le courrier du Conseil Général.

La séance est levée à 19 heures.

La Secrétaire de séance,



MORIN Barbara

Le Maire,



LANDET Jean-Claude

✓ Séance du 28/04/2014

L'an deux mille quatorze, le 28 avril à 18 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 18/04/2014

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 11/15

LANDET J.C, MARRASSÉ N, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, GONCALVES M, CASES F

Membres du CCAS présents à la séance :

BOULANGER J, DEMAY J, SANZ A

Procurations :

Mme TAHAR → Mr DERS

Mme MORIN → Mr POUNT BISET

Mme AYOUB → Mme ESCACH

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Mme MARRASSÉ N

Pour – 11 voix : LANDET JC, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, MORIN B, AYOUB S

Abs - 1 voix : CASES F

Il soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu de la séance du 14/04/2014

Pour – 13 voix : LANDET J.C, MARRASSÉ N, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, MORIN B, AYOUB S, CASES F

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 14/04/2014 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur GONCALVES rejoint la séance à 18h10, après les votes : secrétaire de séance et approbation du dernier compte rendu.

1/ Vote du budget primitif 2014 du C .C.A.S :

La commission « Finances » propose le budget primitif 2014 du CCAS suivant :

- ✓ Budget équilibré à la somme globale de : 24 722.00 €
- ✓ Section de fonctionnement : 8 500.00 €
- ✓ Section d'investissement : 16 222.00 €

Pour - 7 voix : LANDET JC, MARRASSÉ N, COLOMBIES D, AYOUB S, DEMAY J, BOULANGER J, SANZ A

Abs - 1 voix : CASES F

Cette délibération est adoptée

2/ vote du budget primitif assainissement 2014 :

La commission « Finances » propose le budget primitif assainissement 2014 suivant :

- ✓ Budget équilibré à la somme globale de : 776 949.75 €
- ✓ Section de fonctionnement : 180 378.48 €
- ✓ Section d'investissement : 596 571.27 €

Pour – 12 voix : LANDET JC, MARRASSÉ N, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, ANTONIO S, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, MORIN B, AYOUB S

Abs – 2 voix : CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée

3/ Budget communal 2014 :

a/ Affectation du résultat de fonctionnement 2014 :

La section d'investissement du compte administratif 2013 présentant un déficit de clôture de 97 172.75 €, l'affectation du résultat de fonctionnement est proposée par la commission « Finances » de la manière suivante, dans le budget primitif 2014 :

- article R1068 « Autofinancement » : **158 986.81 €** (déficit d'investissement + déficit des RAR)
- article R002 « excédent antérieur reporté » : **69 603.48 €**

Pour – 12 voix : LANDET JC, MARRASSÉ N, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, ANTONIO S, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, MORIN B, AYOUB S

Abs – 2 voix : CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée

b/ Vote des taux d'imposition 2014 :

La commission « Finances » propose de ne pas augmenter le taux des 3 taxes directs locales pour 2014, car l'augmentation des bases d'imposition génère un produit fiscal supplémentaire de 25 978.€ par rapport à 2013 :

Taxe	Taux 2013	%	Taux 2014
<i>Taxe d'habitation</i>	21.36		21.36
<i>Taxe foncière bâtie</i>	22.84		22.84
<i>Taxe foncière non-bâtie</i>	111.04		111.04
Produit fiscal	490 564. €	5.296	516 542. €

Pour – 14 voix : LANDET JC, MARRASSÉ N, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, ANTONIO S, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, MORIN B, AYOUB S, CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

c/ Attribution de subventions de fonctionnement aux associations :

La commission « Finances » propose l'inscription à l'article 6574 de la somme forfaitaire de 20 000. €, le conseil municipal devant attribuer une subvention aux diverses associations de la commune dans cette enveloppe, sur proposition de la commission « Communication et Vie Associative ».

d/ Vote du budget primitif communal 2014 :

- ✓ Budget équilibré à la somme globale de : 1 412 257.21 €
- ✓ Section de fonctionnement : 996 821.48 €
- ✓ Budget d'investissement : 415 435.73 €
- ✓

Pour – 12 voix : LANDET JC, MARRASSÉ N, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, ANTONIO S, ESCACH M, DERS JJ, CAZAUX G, TAHAR M, MORIN B, AYOUB S

Abs – 2 voix : CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée

4/ Questions diverses :

Mme ESCACH donne compte rendu des élections qui ont eu lieu à la Communauté de Communes CO.LAUR.SUD, mardi 22 avril dernier.

→ Mme CASES : demande, au vu des inscriptions, si l'ouverture d'une classe supplémentaire se précise ?

Mme ESCACH : les effectifs n'étant pas encore figés, il est impossible de se prononcer pour le moment

→ M. LANDET : éclairci le point sur les tranches conditionnelles d'assainissement (mentionné lors du dernier conseil municipal du 14/04/2014). Dans la délibération du 7/10/2013, les tranches conditionnelles sont mentionnées sans aucune condition pour l'exécution des travaux.

La séance est levée à 18h45.

La Secrétaire de séance,

MARRASSÉ Nelly


Le Maire

LANDET Jean-Claude

✓ Séance du 27/05/2014

L'an deux mille quatorze, le 27 mai à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 23/05/2014

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 11/15

LANDET JC, ESCACH M, POUNT-BIZET P, PEZ A, CAZAUX G, MARRASSÉ N, ANTONIO S, DERS JJ, TAHAR M, COLOMBIES D, MORIN B

Excusé : AYOUB S.

Mr MAZAS, considérant que la convocation n'a pas été distribuée dans les délais prévus par la loi, demande que Mme CASES, Mr GONCALVES et lui-même soient portés absents. Ils quittent la séance.

Absents : CASES F, CONCALVES M, MAZAS C

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Mr ANTONIO Stéphane

1/ Election des délégués communaux auprès du SMEA, retrait de la délibération du 14/04/2014 et nouvelle élection

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a réuni l'assemblée en urgence car il convient de retirer la délibération du 14/04/2014 nommant les délégués communaux auprès du SMEA 31, car étant déjà délégué du SPPE, il ne peut être élu délégué de la commune, l'assemblée générale du SMEA 31 étant programmée pour le lundi 2 juin prochain.

Il rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute Garonne en date du 31/12/2011 pour la compétence : - B3 Assainissement collectif – Traitement.

Il précise que les collectivités et établissements membres sont représentés, au sein des instances délibérantes du SMEA 31, par des délégués. Le nombre des délégués dont dispose chaque collectivité et établissement, est déterminé en fonction de leur population respective et par application du tableau figurant dans les statuts qui arrêtent, par tranches d'habitants, le nombre des délégués correspondant.

Outre ces règles de représentation, il est rappelé qu'au sein des instances délibérantes du SMEA 31 les voix des délégués sont pondérées par le nombre de compétences transférées par leur collectivité ou établissement d'appartenance.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à la désignation des membres de l'assemblée qui seront chargés de représenter la commune au sein des instances délibérantes du SMEA 31. A ce titre, l'article 10-1 des statuts régissant le SMEA 31 prévoit que les délégués des collectivités membres sont simplement désignés au sein de leur assemblée délibérante respective. Cette désignation doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner, selon les modalités précitées, 3 délégués chargés de siéger à l'assemblée délibérante du SMEA 31 dès sa mise en place.

Le Conseil Municipal, où Mr le Maire décide :

- de retirer la délibération du 14/04/2014 nommant les délégués communaux auprès du SMEA 31,
- d'effectuer une nouvelle désignation des délégués communaux auprès du SMEA 31.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

- a/ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b/ Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c/ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 du Code Electoral) : 0
- d/ Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 11
- e/ Majorité absolue : 6

Candidats	Suffrage en chiffres	Suffrage en lettres
ESCACH Magali	11	Onze
MORIN Barbara	11	Onze
MARRASSÉ Nelly	11	Onze

Ont été proclamés délégués de la commune de Saint-Léon auprès du SMEA 31 :

Mme ESCAH Magali
Mme MORIN Barbara
Mme MARASSÉ Nelly

La séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire,



ANTONIO Stéphane

Le Maire,



LANDET Jean-Claude

INFOS ECONOMIQUES

PROFESSIONNEL DE LA SANTE		
CESSSES Jérôme	Kiné	05 62 18 34 33 / 06 18 07 72 64
EL SANKARI Salim CHAUSSEE Nathalie	Médecins Généralistes	05 61 81 12 55
URGENCES		
POLICE		17
POMPIERS		18
SAMU		15
Centre Anti Poisons de Toulouse		05 61 77 74 47
COMMERCES		
AU DHANGO	Epicerie - Bar -Restauration	05 61 81 73 44
BEAUJARD Bruno	Boulangier	05 61 81 92 04
HOUY Vincianne	Coiffure	05 62 47 01 29
MULLOIS Eric	Distributeur Produits Alimentaires – Traiteur	05 61 27 29 65
ENTRETIEN ESPACES VERTS & autres		
L'Herbe Folle	Conception jardins et potagers, tailles, entretien, préparation biodynamique	06 20 98 26 90
PRISQUE Jean	Entretien espaces verts	05 61 27 27 31
AGRICULTURE		
CAZAUX Gilbert	Travaux agricoles	05 61 81 32 91
DEBAT Jean-Pierre	Négoce animaux Vente à la ferme	05 61 81 92 11
GIE de Magalou	Travaux agricoles	05 61 81 97 09
ARTISANS Bâtiments		
AUTHESSERRE Gaël	Maçon-Plaquiste-Poseur de parquet	06 6 70 49 12 gaphie@club-internet.fr
CESSSES Daniel	Terrassements	05 61 27 25 84
CONTE Jean Claude	Maçonnerie Générale	06 13 08 21 23
COUGET Christian	Plaquiste	06 77 05 76 84
DARBAS Fabrice	Peintre	05 34 66 06 48
MALBEC Eric	Electricien	05 61 81 11 79
PERROT Lionel	Artisan Peintre	05 61 07 68 82 / 06 22 28 63 33 perrot.lionel31@orange.fr
PLAQUISTES du Lauragais	Neuf & rénovation	06 14 95 19 11
SOULA Bruno	Plomberie	05 61 81 65 81
SYSTEMPLAC PUGET Ch.	Plâtrerie sèche & technique	06 15 49 19 27
AUTRES SERVICES		
Cabinet DOU EXPERTISES	Expert d'assurés	05 61 45 26 15 / 06 22 80 15 86 cdex@orange.fr
Cie des Menestrelli Mr PIAGESSI Américo	Musique italienne, animations et spectacles pour enfant, carnivals, Noël...	05 61 81 48 19 / 06 83 78 64 62 http://musique.italienne.com
Ecuries des Houarn FER Gwendolen	Pension pour chevaux	06 82 93 70 51
EURL KEVLAR	Sécurité & Protection	05 61 27 91 59
MERCIER Jean Louis	Formation Marketing	05 61 81 45 25
OVALIE Assurances	Courtage d'Assurances	05 34 66 40 89 06 14 48 61 28 Thierry.reynes@live.fr
QUAD Services 31 PEZ MINI MECA	Matériel Parcs & Jardins Quads	05 34 66 97 03 quadservices31@free.fr
HEBERGEMENT		
Château de ROUAIX	Résidence Locative	05 62 71 93 71 / 06 18 40 74 67
DENORME Michel	Gîte	06 79 35 75 13
LABORIE Geneviève	Gîte	05 61 81 33 70
LAMOUREUX A. Marie	Chambres d'Hôtes Gîtes ruraux Ferme auberge	05 61 81 92 21 / 06 63 65 72 86
MARQUEZ Joëlle	Chambre d'Hôte	05 61 27 59 45



Hôtel de ville
1, place de la République
31560 SAINT-LÉON
Tél : 05 61 81 92 03 – Fax : 05 61 81 77 41
Courriel : mairiedesaint-leon@wanadoo.fr
www.saint-leon-31.fr

Horaires d'ouverture
Lundi – Mardi – jeudi – Vendredi : 8H – 12H / 14H – 16H30
Mercredi : 8H – 12H / 14H – 16H
Samedi : sur RDV

